

## DÉCISION DU MAIRE

**Sports & Loisirs**  
**Nathalie OGLIOTTI**  
**Décision n° DEC\_2024\_059**

**Objet : Convention d'accueil d'un bénévole dans le cadre du dispositif "Tremplin Citoyen"**

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,  
VU la délibération n°2020-035 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,  
CONSIDÉRANT l'intérêt de faire appel à des bénévoles dans le cadre du dispositif « Tremplin Citoyen »,

### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer une convention entre la Ville, représentée par son Maire, Madame Nathalie LALLIER et Mademoiselle \_\_\_\_\_, bénévole dans le cadre du dispositif « Tremplin Citoyen »

**Article 2 :** Mademoiselle \_\_\_\_\_ effectuera son engagement de 20 heures au sein du Service Petite Enfance de la Ville à compter du mercredi 22 mai 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Signé électroniquement par :  
Nathalie LALLIER  
Date de signature : 22/05/2024  
Qualité : Maire